



Ingénierie des Mouvements de Sol
et des *Risques Naturels*



CERTIFICAT
N° 09 08 2114

IMSRN

1027 Morne Pavillon
Basse-Gondeau
97232 LE LAMENTIN

☎ **05 96 55 08 60** - 📠 05 96 55 08 59

email : martinique@imsrn.com

SAS capital 400 000 € -
SIRET 392 133 633 00066 - RCS Grenoble B 392 133 633 - APE 742C
N° TVA intracommunautaire FR43 392 133 633

ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION

Mission G2

Phase « Avant - Projet » - AVP

Etude de risques vis-à-vis des mouvements de terrain

**Commune du MARIN
Quartier Morne Sulpice
Parcelle n° N 132**

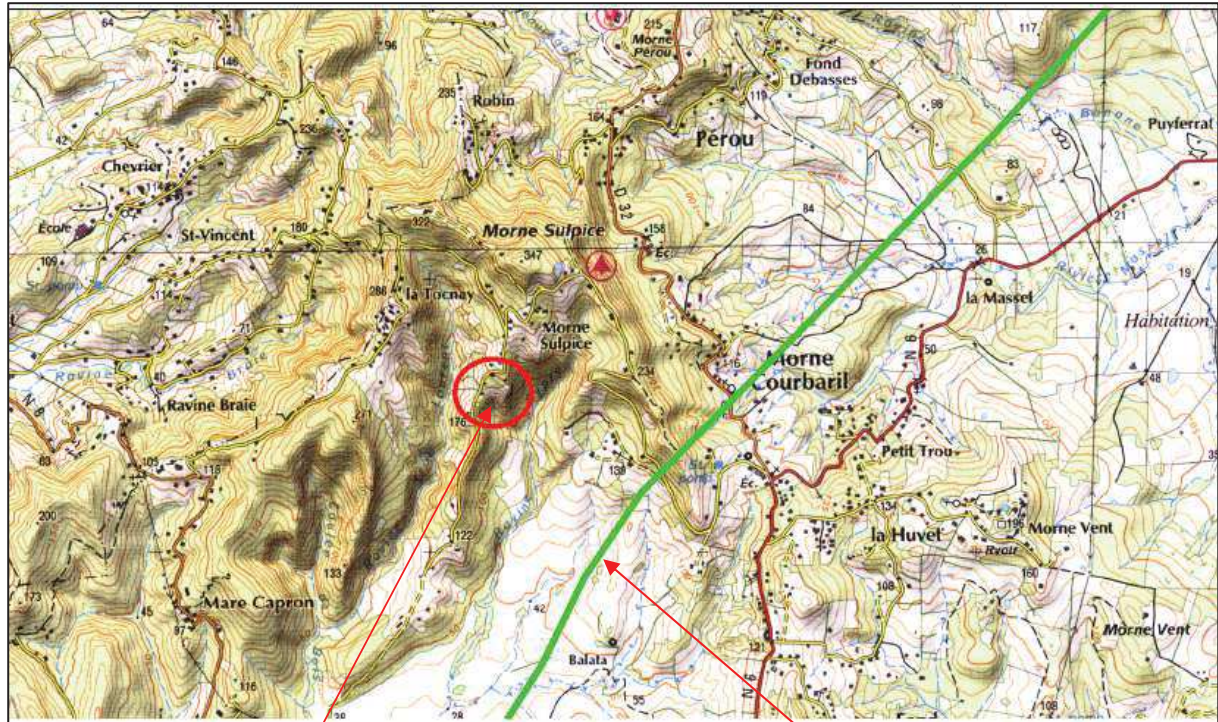
N°	Date	Indice	Etabli par	Contrôlé par	Supervisé par
2015/2521	Mars 2016	0	O.DORLEAC	L. RAMAEL	P. PLOTTO



Plan de situation

(Extrait de la carte IGN n° 4503 MT au 1/25000^{ème})

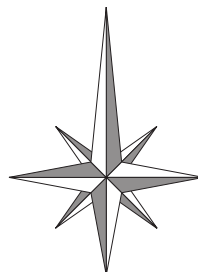
Echelle : environ 1/27800^{ème}



Zone d'étude

Faille du Marin
Supposée peu active

Nord



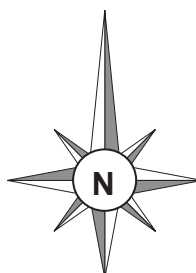
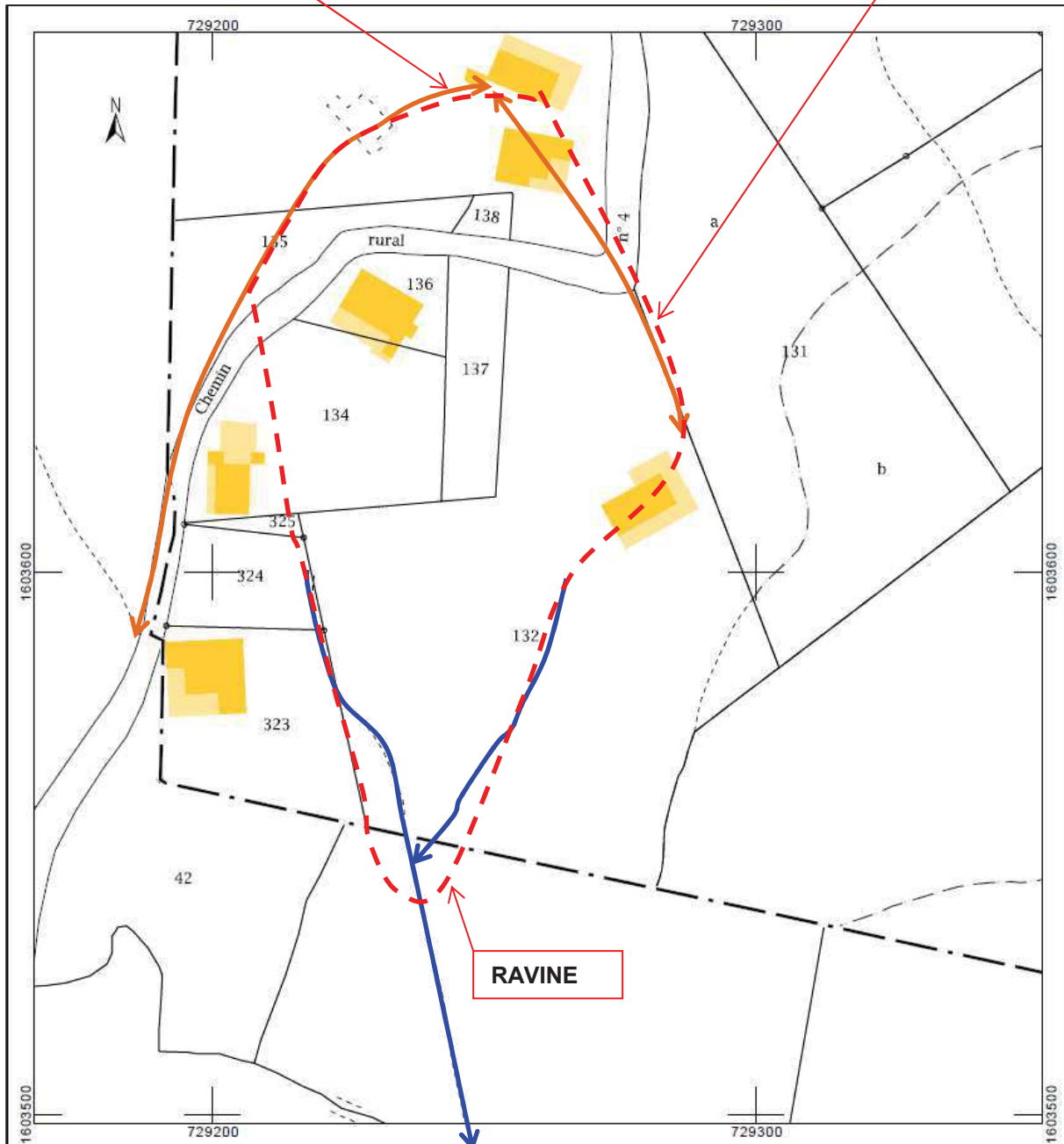


ANNEXE 4 Plan cadastral

Echelle : environ 1/2500^{ème}

Ligne de crête du morne

Périmètre d'étude



– LE MARIN – Quartier Morne Sulpice – Ancienne Parcelles n° N 132
Nouvelles parcelles n° N 407 et N 408

IMSRN – Rapport n°2015/2521 – Etude géotechnique préalable – Mission G2 - AVP – Mars 2016



Documents utilisés :

- Extrait du plan cadastral (1/2000^{ème}).
- Plan de masse (1/200^{ème}).
- Rapport **G1 ES n° 2015/2521** établi par **IMSRN** en octobre 2015.

2 LOCALISATION

Les données géographiques et administratives de cette parcelle sont les suivantes :

- Commune : LE MARIN
- Quartier : Morne Sulpice
- N° cadastral : N 132 (ancienne parcelle)
N 407 et N 408 (nouvelles parcelles)



12 CONCLUSIONS SUITE A L'ETUDE DE RISQUE

Compte tenu des modélisations effectuées et des conditions géotechniques et climatiques lors de notre intervention, **la stabilité du versant à l'état actuel, avec projets futurs, est assurée dans la mesure où les conditions énoncées ci-dessous sont respectées** (cf. chapitres 13 et 14) :

- **Murs amont des sous-sols dimensionnés comme des ouvrages de soutènement.**
- **Dimensionnement des ouvrages de soutènement conformément aux normes en vigueur (EC 7, NF P 94-270, EC 8...).**
- **Protection contre l'érosion (béton projeté, parement ATALUS, végétalisation ensemencement hydraulique...) au droit des talus de déblais situé à l'amont des projets).**
- **Drainage soigné des eaux de ruissellement vers les exutoires (talweg, ravine).**
- **Projets de type R+1 maximum, fondés sur semelles filantes ou isolées, ancrées dans la formation géotechnique n°3 (*substratum volcanique altéré raide tufeux*) pour la parcelle N 408 et dans la formation géotechnique n°2 (argiles tufeuses d'altération raides à blocs) pour la parcelle N 407.**
- **Conception des plans par un architecte diplômé en génie parasismique (DPEA par exemple).**

Au regard des contraintes géotechniques énoncées ci-dessus, le terrain est constructible vis à vis des risques naturels. Toutefois, l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'il est indispensable que les règles de construction des chapitres 13 et 14 soient respectées afin de ne pas déstabiliser les terrains en place.

ANNEXE 5

Courrier de la DEAL validant le périmètre d'étude



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique*

Schoelcher, le **- 1 DEC. 2015**

*Service Risques Energie Climat
Pôle Risques Naturels
Unité Prévention Risques Naturels
Ref : RN 15/0958*

Monsieur,

Vous m'avez transmis, pour validation, une proposition de périmètre dans le cadre d'une étude de risque pour la parcelle cadastrée N132 au quartier Morne Supice au MARIN.

La parcelle est classée en zones orange et orange-bleu avec un aléa fort mouvement de terrain au plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune du MARIN.

Une étude de risque de type géotechnique est exigée au regard de l'aléa mouvement de terrain qui affecte la parcelle.

Cette proposition de périmètre d'étude de risque s'inscrit dans une mission de type G1- ES selon la norme NF-94500. Cette mission correspond aux objectifs du PPRN pour la définition d'un périmètre d'étude de risque.

Dans la mesure où la procédure définie par la norme NF-94500 a été respectée, la proposition de périmètre d'étude peut être validée.

Si l'étude de risque montre des risques non identifiés avec les données disponibles à ce jour, le périmètre devra être élargi.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Olivier DORLEAC
1027 Morne Pavillon
Basse-Gondeau
97232 LE LAMENTIN

Le Directeur Adjoint de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement

Gilbert GUYARD

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi
14h00 – 16h00 les lundis et jeudis
Tél. : 05 96 59 57 00 – fax : 05 96 59 59 32
BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex
deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr